ECHOS DU CANADA.

Un incendie désastreux a détruit la superbe église de Drummondville.

A Laprairie, un incendie a détruit plusieurs maisons appartenant à la succession Beaudry Ces bâtiments construits en bois ont brûlé rapidement, malgré les efforts de la brigade de La-Prairie.
Les pertes totales sont évaluées à $5,000.

Un bateau, le "Merrimac," est allé s'échouer, par temps de brume, sur le rocher d'Anticosti. L'équipage a été sauvé par le "Savoy," le bateau de M. Ménier, malgré le mauvais temps qui a rendu le sauvetage très-difficile.

Le commerce de bois sur la Gatineau est cette année des plus florissants. On pense que la coupe est de 30 pour cent plus élevée que l'année dernière.

On annonce la construction prochaine à St.-Henri d'une grosse manufacture, qui portera le nom de "Colonial Bleaching and Printing Co." On estime que la production de la première année ne sera pas moindre de $600,000. C'est une bonne fortune pour St. Henri, car l'usine occupera au moins 200 ouvriers.
M. Alphonse Racine est le vice-président de la Cie.

A Ste.-Agathe, jeudi matin, les cris d'une femme, sur le quai, attiraient l'attention des travailleurs à l'emploie de la cie. de navigation de l'Ontaouais, près de la rue Nazareth. Au même instant ils virent cette femme, qui est jeune, se précipiter dans le fleuve. Parmi eux se trouvait Adolphe de Repentigny, domicilié 45 rue Prince, qui sans perdre un instant ôta sa redingote et sauta dans le canal, où la jeune femme s'était enfoncée. Après quelques recherches M. Repentigny réussit à ramener cette personne à la surface, non sans péril, car les efforts de la jeune femme paralysaient ses mouvements, et il faillit être entraîné au fond. Cependant, M. J. W. Kelly, comptable du vapeur "Princess," amaré près de là, jeta un bouée à M. de Repentigny, qui y attacha la jeune femme qui fut ainsi retirée de l'eau.

A Sorel, ces jours derniers, les membres du Club St Laurent —association littéraire et athlétique—ont donné dans leur jolie salle, rue du Roi, une superbe réception à M. le curé Bernard. La salle était magnifiquement décorée de banderolles, drapeaux et oriflammes, éclairée à profusion de lanternes chinoises aux couleurs variées et produisant le meilleur effet.
Quand M. le curé fit son entrée, escorté par les officiers du club, il fut salué par de longs et chaleureux applaudissements.
M. Napoléon Poirier s'avança alors et lut une adresse remplie des plus jolis sentiments, et M. le curé y répondit avec un rare bonheur. Il termina en faisant aux membres du club ses meilleurs souhaits et en leur offrant généreusement à titre de contribution et d'encouragement une somme de $25.

A la dernière assemblée du conseil de ville de Lachine, il a été décidé de voter un bonus de $20,000 à MM. Sloeman & Co, manufacturiers de chemises et pardessus, à condition que tous les employers seront de Lachine. La compagnie a accepté et elle commencera bientôt ses nouvelles bâtises, qui seront en pierre et en bois, et auront trois étages de haut. Le coût en est de trente mille piastres.

Consulat general de France.

SERVICE MILITAIRE.

APPELES DE LA CLASSE DE 1889

Les jeunes gens de nationalité française nés ou résidant au Canada, qui auraient atteint l'âge de vingt ans avant le 1e janvier 1900, et qui sont appelés par conséquent à participer au tirage au sort de l'année prochaine (classe 1899), sont invités à faire connaitre, par écrit ou verbalement, à la Chancellerie du Consulat général de France dans la Puissance du Canada, leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, avec la désignation du dernier domicile de leurs parents en France.

Ils auront soin d'indiquer le motif de dispense qu'ils auraient à faire valoir, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 50 de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, au terme du quel "En temps de paix, les jeunes gens qui avant l'âge de 19 ans révolus, ont établi leur résidence à l'étranger, hors d'Europe et qui y occuperont une situation régulière, pourront, sur l'avis du Consul de France, être dispensés du service militaire, pendant la durée de leur séjour à l'étranger."
A cet effet, ces jeunes gens devront produire un certificat dont le modèle sera fourni, sur leur demande, par la Chancellerie du Consulat général de France, 99 rue St-Jacques, à Montréal.
Ils euront à faire connaitre légalement s'ils désirent subir au Canada la visite médicale prescrite par les règlements ; et dans ce cas ils devront autoriser une demande en autorisation aux Préfets de leurs départements respectifs par l'intermédiaire du Consulat Général de France.

Toutes les indications dont il est fait mention au présent avis devront parvenir au Consulat général avant le 15 octobre 1899 au plus tard.

DISPENSES DES CLASSES ANTERIEURES.

Les jeunes gens des classes antérieures à celle de 1899 déjà admis au bénéfice de l'article 50 ci-dessus rappelé, sont invités à faire établir sans retard le certificat annuel, destiné à constater qu'il n'ont pas cessé de remplir les conditions exigées pour profiter de la dispense dont il s'agit. Ces attestations doivent être remises à la Chancellerie du Consulat Général de France avant le 13 septembre de la présente année.
Les jeunes gens qui n'auraient pas rempli cette formalité en temps utile, seront par ce seul fait exposés à être déchus de la dispense, et susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

Dreyfus.

UNE NOUVELLE VERSION.

Paris, 20.—Le "Journal des Débats" dit que c'est la Russie qui a informé la France de la trahison de Dreyfus. Selon ce journal, Dreyfus a été jadis espion pour la Russie. Le général de Boisdeffre aurait appris ce détail au moment où l'on allait signer le traité franco-russe.
Subséquemment la Russie a fait savoir à la France que Dreyfus correspondait avec des officiers allemands, information qui fut confirmée par des agents français à Berlin. Ceux-ci ont énuméré les documents qui ont été livrés et dont la liste a servi à la confection du bordereau.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

366 Rue Principale
WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBEAU, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.
M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.
Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—En activité depuis le 18 juin 1899.

	Allant au Sud quitte.	Allant au Nord quitte.	Arrive.
Winnipeg—Mardi, Mercredi Jeudi, Samedi		7 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi			19 K
P.-la Prairie—Mardi, Jeudi, Mercredi, Samedi		9 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi			16 30
Gladstone—Mardi, Jeudi		11 K	
Mercredi, Samedi		11 30	
Lundi, Mercredi	14 55		
Mardi, Vendredi	14 30		
Dauphin—Mardi, Jeudi, du Sud.			15 K
Mercredi, Samedi, du Sud.			17 20
Jeudi à Cowan		15 30	
Samedi à Cowan		18 30	
Mardi, Jeudi à Winnipeggosis		16 K	
Mardi, Vendredi	8 30		
Lundi, Mercredi	10 45		
Vendredi de Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi	2 30		
Lundi	6 K		
Winnipegosis-Mardi, Jeudi.			18 15
Mercredi	7 K		
Vendredi	5 K		

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.